

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de Monsieur HEUZE Jacky, Maire.

Date de la convocation : 11 mai 2021.

Etaient présents : M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. COUTURIER Gérard, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme TOURTELIER Pauline, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. COUSTE Maxime, Mme LE BAIL Emeline, M. MOREL Alexandre.

Excusés et absents : M. COLOMBEL Jacky, pouvoir à Mme PESTEL Delphine, M. DEL MORAL Jean-Pierre, pouvoir à M. COUTURIER Gérard.

Secrétaire de séance : Mme LEVAVASSEUR Séverine.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 est adopté, à l'unanimité.

QUESTION 2021-32**BUDGET PRIMITIF 2021 - DECISION MODIFICATIVE**

Le service contrôle budgétaire de la Préfecture a fait savoir qu'à l'examen du budget primitif 2021, le total des ressources propres disponibles ne permet pas de couvrir l'annuité en capital de la dette, en tenant compte de l'affectation du résultat 2020 et des restes à réaliser en dépense.

Monsieur le Maire propose :

section fonctionnement dépenses

-alimenter le 023 (virement section investissement) de 5 173,15€ par prélèvement au 60612 (énergie, électricité)

section investissement recettes

-alimenter le 021 (virement de la section d'exploitation) de 5 173,15€

section investissement dépenses

inscrire au 020 (dépenses imprévues) 5 173,15€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la prise de cette décision modificative.

QUESTION 2021-33

AVENIR ELEC 22 DEVIS TRAVAUX AU NIVEAU ECOLE MATERNELLE

ALIMENTATION ET RACCORDEMENT EN ELECTRICITE ET EN INFORMATIQUE DE LA NOUVELLE CLASSE MODULAIRE

Le devis s'élève à 2 570,40€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

QUESTION 2021-34

AVENIR ELEC 22 DEVIS TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

REPLACEMENT COFFRET ELECTRIQUE-POSE PROJECTEURS

Le devis s'élève à 2 398,80€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

QUESTION 2021-35

CESSION A LA COMMUNE PAR L'INDIVISION BRIAND

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la cession à la commune par l'indivision BRIAND, de la parcelle B 1492 de 93m².

Cette cession se fera à l'euro symbolique. Maître BOULE, notaire à PLOUER SUR RANCE, est chargé du dossier. La commune prendra en charge les frais s'y rapportant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire, concernant cette affaire.

QUESTION 2021-36

CESSION PAR LA COMMUNE A M. MOREL ALEXANDRE

Monsieur le Maire propose de céder à M MOREL Alexandre, la parcelle B 1358 de 37m², appartenant à la commune.

M. HEUZE, Mme PESTEL, Mme LEVAVASSEUR, M. COUTURIER, M. EGLIN, Mme ROUXEL, M. ACCOH, Mme TOURTELIER, Mme LAVOUE, Mme LEFEUVRE, M. COUSTE, Mme LE BAIL, M. COLOMBEL, M. DEL MORAL

-acceptent cette cession qui se fera à l'euro symbolique. Maître LOMINE, notaire à ST MALO, est chargé du dossier. La commune prendra en charge les frais s'y rapportant.

-donnent pouvoir de signature à Monsieur le Maire, concernant cette affaire.

Abstention : M. MOREL Alexandre.

QUESTION 2021-37

EGUIMOS-BORNAGE ET DIVISION D'UN TERRAIN A BATIR (parcelle B 501) famille MANCHON

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis d'un montant de 2 130€ TTC.

QUESTION 2021-38

SITE INTERNET

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le logo proposé par la commission.

QUESTION 2021-39

MACARON LA MER COMMENCE ICI

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la pose de 2 macarons (1 gratuit et 1 au prix de 80€).

Monsieur le Maire va contacter Cœur Emeraude.

AFFAIRES DIVERSES

REUNION D'INFORMATION DU 10 MAI 2021

Monsieur le Maire fait état d'un malentendu concernant la réunion du 10 mai 2021, qui était une réunion d'information et non une réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire réunira les adjoints et les conseillers municipaux délégués à la rentrée de septembre.

Une réunion plénière sera organisée afin de repositionner chacun à son poste.

PERMANENCES ELECTIONS

La séance est levée à 20h15.

Fait et délibéré et ont signé en séance les membres présents

2021-32	2021-33	2021-34	2021-35
2021-36	2021-37	2021-38	2021-39

